

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019
COMPTE RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Mmes/MM. GROSJEAN – MOREL - PALMA - SCHMITZ – SOLA – CASAMATTA - JULIEN – SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI – MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD - BILLAUD – LUSTENBERGER - HOSTALERY – LAGORCE - HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : J. FOUILLER à P. GROSJEAN
V. DEBUE à J-L. LUSTENBERGER
J. DANON à C. MOREL
A. FREYTAG à M. CASAMATTA
E. MASSEY à A. HERVIEUX
N. CZIMER-SYLVESTRE à Ph. RAMOINO

Absents : F. UFFREN – A-M. ROUBAUD

Secrétaire : Eric PALMA

Le procès-verbal du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Rapport
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).

Pour : 20
Abstention : 4
Contre : 1

Question n° 2 : FINANCES – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Dans l'attente du vote du budget 2019, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Pour : 21
Contre : 4

Question n° 3 – FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Revalorisation indemnisation jours CET
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A compter du 1^{er} janvier 2019, les montants applicables à l'indemnisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps sont fixés, ainsi qu'il suit :

- catégorie C : 75 euros bruts pour un jour
- catégorie B : 90 euros bruts pour un jour
- catégorie A : 135 euros bruts pour un jour

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette revalorisation.

Question n° 4 – FONCTION PUBLIQUE – Convention d'archivage
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'aide à l'archivage proposée par le Centre de Gestion de Vaucluse (CDG84).

Pour : 21
Contre : 4

Question n° 5 – FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Recrutement vacataires agents recenseurs
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Monsieur LAGORCE ne prend pas part au vote. A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le recrutement de 10 vacataires pour effectuer les missions de recensement pour la période du 7 janvier au 18 février 2019 ;
- Accepte la rémunération de chaque vacataire comme indiqué ci-dessous :
 - sur la base d'un forfait brut de 3.99 € par nombre de logement.
 - Une indemnité de 50 euros sera versée par demi-journée de formation.

Question n° 6 – FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Recrutement contrats engagement éducatif

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de recruter 20 contrats d'engagement éducatif pour l'année 2019 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et avenants correspondants

Question n° 7 – ADMINISTRATION GENERALE - Modalité d'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat d'Electrification Vauclusien (dans les conditions de l'article L2224.37 du CGCT et de l'article 2 des statuts du SEV)

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les modalités de transfert et d'exercice de la compétence « IRVE » conformément à l'article L.2224-37 du CGCT : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SEV pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le SEV, la convention définissant les modalités d'intervention du syndicat et les engagements de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Question n° 8 – ADMINISTRATION GENERALE - Convention d'occupation du domaine public par le Syndicat d'Electrification Vauclusien pour l'exploitation d'une station de recharge de véhicules électriques et hybrides (IRVE)

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention fixant les conditions d'autorisation d'occupation temporaire accordée au SEV pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Question n° 9 : DOMAINE – Bail commercial Jardin Romain « Le Matys Café »

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise la conclusion d'un bail commercial avec le Matys Café représenté par Monsieur Jérôme DUPERRIER portant sur le local commercial sis 25, impasse de la Chapelle cadastré section BN n° 185 d'une superficie de 30 m² avec une terrasse de 100 m², pour un montant mensuel de 600,00 €, dont 200,00 € de charges ;
- Autorise le preneur à réaliser les travaux d'aménagement du local pris à bail selon son concept ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ledit bail commercial.

A 19h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.